

<https://enseignants.se-unsa.org/Sante-scolaire-l-importance-des-annonces-l-urgence-des-actions>



enseignants de l'Unsa



Santé scolaire : l'importance des annonces, l'urgence des actions !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 22 mai 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lancées en mars dernier, les concertations des Assises de la santé scolaire se sont conclues le 14 mai. La ministre de l'Éducation nationale a tenu un discours très attendu, avec des annonces fortes dans l'objectif de placer les questions de la santé et du bien-être à l'École au cœur des priorités de la politique éducative. Une première étape qui vise à inscrire durablement la santé au cœur de l'École pour permettre à chaque élève de grandir, de s'épanouir, de comprendre le monde qui l'entoure, de se comprendre, d'apprendre, de réussir, de s'émanciper et devenir un citoyen éclairé.

La santé des enfants, un élément de réussite scolaire

Ces Assises s'inscrivent dans la continuité des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui se sont tenues en 2024 et qui ont montré la nécessité d'aborder la santé scolaire dans son ensemble, afin de garantir des accompagnements et des prises en charge les plus adaptés aux enfants qui en ont besoin, et cela afin d'œuvrer à l'épanouissement et à la réussite scolaire de tous et toutes !

La santé est une condition de la réussite des élèves mais face à l'augmentation des troubles psychiques, aux inégalités persistantes d'accès aux soins, d'accès à des accompagnements en matière de protection de l'enfance, la santé scolaire s'est imposée comme un enjeu de société.

Cependant l'École ne peut pas tout et ne pourra continuer à compenser les renoncements d'autres politiques publiques. Penser la santé des élèves, c'est penser et agir pour la prévention, pour des accompagnements de proximité dans la continuité, pour la promotion de la santé dans sa globalité en partenariat avec les services de soins et de protection de l'enfance.

Les principales annonces

Les Assises de la santé scolaire ont permis de faire un point d'étape, d'identifier les axes prioritaires pour une santé scolaire en adéquation et à la hauteur des besoins des élèves, et *in fine* de présenter les premiers engagements du ministère de l'Éducation nationale :

Agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance

- **Prévention - Détection - Promotion de la santé** : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant les charges administratives.
- **Détecter dès le plus jeune âge** : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.
- **Garantir une prise en charge plus efficace** : faire alliance avec les partenaires de l'École.

Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale

> Mieux détecter et prendre en charge :

- Systématiser **les protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici fin 2025.
- **Former à la santé mentale** les inspecteurs du 1er degré et les personnels de direction.
- **Former deux personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription pour le 1er degré et dans

tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.

- Développer le **partenariat avec les maisons des adolescents**.
- Organiser un système de coupe-files pour **faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP)**.

> Renforcer l'appui aux équipes éducatives :

- Nommer **100 psychologues de l'Éducation nationale conseillers techniques (PsyEN CT)** en santé mentale - un dans chaque département - identifiés au sein de pôles départementaux *Santé, bien-être et protection de l'enfance*.
- **Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale.

> Sensibiliser et prévenir :

- **Renforcer les compétences psycho-sociales des élèves** pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- Généraliser le déploiement d'un **module de sensibilisation auprès des lycéens** et expérimenter son déploiement auprès des collégiens.

Ces annonces s'accompagnent de la volonté de renforcer les effectifs, médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'Éducation nationale.

La création de PsyEN conseillers techniques, une avancée importante

Pour le SE-Unsa, la création de pôles départementaux *Santé, bien-être et protection de l'enfance* avec un PsyEN conseiller technique (PsyEN CT) pourrait répondre à sa revendication d'avoir notamment pour les PsyEN EDA, exerçant dans le 1er degré, un interlocuteur privilégié, de proximité et connaissant leurs missions, leurs spécificités, code de déontologie et leurs conditions d'exercice.

Concernant ce conseiller technique, le SE-Unsa rappelle que ses missions doivent dépasser le champ de la santé mentale pour être en cohérence avec le champ des missions des PsyEN, les besoins des élèves et des équipes.

Si ce pôle doit se placer en soutien aux équipes, être un espace ressources et de mutualisations pour les différents corps exerçant en proximité des élèves, il doit l'être dans le cadre d'un travail collaboratif qui respecte les cadres d'exercice de chacun, les spécificités, expertises et prérogatives, les codes de déontologie et la confidentialité. Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa s'opposera à tout lien de hiérarchie au sein de ce pôle ou à destination des collègues exerçant dans les écoles, les établissements.

La création de ce pôle ne doit donc pas éloigner les PsyEN des établissements. Il a en effet été dit et démontré combien rester en proximité des équipes, des élèves et des familles ainsi que des réseaux de soins et des services sociaux était indispensable à l'accompagnement des élèves qui en ont besoin, et cela afin de favoriser la santé et le bien-être à l'École pour tous et toutes.

L'avis du SE-Unsa

Si le SE-Unsa ne peut que saluer la reconnaissance et l'importance de la place, de la fonction et du rôle des PsyEN au cours de ses Assises de la santé scolaire, il ne saurait se contenter d'annonces.

Pour une mise en œuvre en adéquation et à la hauteur des enjeux, le SE-Unsa réaffirme et réaffirmera avec force et constance la nécessité de moyens humains, de respect des besoins des élèves, des missions de chacun, et de l'incontournable travail en équipe dans la continuité et en proximité.

Renforcer les effectifs de PsyEN et augmenter les postes offerts au concours impliquent une réelle politique d'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que l'élaboration et la mise en place d'actions claires et concrètes concernant l'attractivité du métier.

Ce n'est pas seulement le nombre de postes qu'il faut augmenter mais aussi la rémunération des PsyEN. Il s'agit également d'améliorer leurs conditions de travail (secteur d'intervention, frais de déplacement, respect de leur spécificité et expertise, de leur code de déontologie, respect de toutes leurs missions, formation, remplacements...) et de leur permettre un meilleur déroulé de carrière (accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) et des perspectives de mobilités professionnelles (passage de PsyEN EDA à EDO, postes à profil de PsyEN CT).

La volonté annoncée d'une refondation ambitieuse du système de santé scolaire et de renforcer les effectifs - notamment ceux des PsyEN - ne pourra faire l'impasse sur ces actions incontournables et très attendues par la profession. Sans cela, il est fort à craindre que les annonces de la ministre restent des mots et n'accentuent une dégradation déjà en cours de la santé des enfants et des adolescents, avec pour corolaire des actualités tragiques.

Les enfants et les adolescents méritent que nous soyons au rendez-vous de leurs besoins. C'est pourquoi ces annonces doivent être suivies d'actions fortes, cohérentes et coordonnées qui s'inscrivent dans la continuité et en proximité des élèves, des familles, des équipes éducatives et des différents partenaires.